

DEPARTEMENT PAS DE CALAIS ARRONDISSEMENT ARRAS CANTON CROISILLES	REPUBLIQUE FRANCAISE COMMUNE DE WANCOURT Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
Nombre de membres en exercice: 14 Présents : 12 Votants: 14 Représentés: 2	Séance du 04 octobre 2021 L'an deux mille vingt-et-un et le quatre octobre le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances. Sous la Présidence de Monsieur DUFLOT Eric, Maire, En suite de convocation en date du 22 septembre 2021. Dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie. Sont présents: COURTIN Patrice, DE FRESCHI Michel, DUBOS Frédéric, DUFLOT Eric, EMAMBACCUS Zinnat, LANCIAL Christian, LE STRAT Sandrine, LEBLANC André, LECLEIRE Claude, LETIENNE Philippe, MONTAGNE Cathy, THELLIEZ Martine Représentés: LE BLANCHE Isabelle par THELLIEZ Martine, TEMPEZ Dominique par DUFLOT Eric Excuses: Absents: Secrétaire de séance: THELLIEZ Martine

Objet: AVIS SUR LA CONSULTATION PUBLIQUE RELATIVE A LA SOCIETE SARL VERDUYN FRANCE - DE 2021 19

Monsieur le Maire informe l'assemblée d'un arrêté préfectoral du 30 juin 2021 portant ouverture d'une consultation publique relative à la demande d'enregistrement d'une extension d'installation de stockage sur le territoire de Wancourt.

La demande est présentée par la société SARL VERDUYN FRANCE dont le siège social est situé Zone d'Activités Commerciales Artoipole 2 - Allée de Belgique à Wancourt (62128).

L'activité de l'entreprise concerne le stockage de carottes sorties des champs et en caisses bois.

Le terrain s'étend sur une assiette de 37 071 m².

L'activité du site peut se découper en deux axes :

- La réception de palettes de carottes en vue d'un stockage,
- Le stockage hors saison des caisses en bois vides (palox).

Le projet, objet de la demande d'enregistrement, consiste en la création de deux nouvelles cellules et un auvent.

Le projet comprend :

- deux cellules de stockage de moins de 1 600 m² unitaire,
- un auvent de 4 018 m²
- des voiries PL ainsi qu'une voie dédiée aux services de secours permettant la circulation sur la périphérie complète du bâtiment.

La consultation publique s'est déroulée du 16 août au 17 septembre 2021 inclus.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à cette demande.



Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.
Le Maire



Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en préfecture le 05 octobre 2021
Et de la publication le 05 octobre 2021

RF Préfecture d'Arras
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 06/10/2021 062-216208736-20211004-DE_2021_19-DE